

REGLEMENT DU TENNIS-CLUB DE COLLONGE-BELLERIVE

PERSONNES AUTORISEES A UTILISER LES COURS

1. Seuls les membres actifs, adultes et juniors qui ont payé leur cotisation annuelle, sont autorisés à utiliser les terrains.
2. Une tenue de tennis correcte est exigée.
3. Tous les membres, adultes et juniors peuvent jouer en semaine jusqu'à 18 heures sans restriction.
4. En semaine après 18 heures, les adultes (avec un adulte ou un junior) ont la priorité sur les terrains : 1-3-5-7-8
5. Les week-ends et jours fériés, les adultes (avec un adulte ou un junior) ont la priorité sur les terrains : 1-3-5-6
6. Durant les périodes de compétitions (interclubs et autre tournois) et autres manifestations au Club, l'accès à certains ou à tous les terrains peut être suspendu.

JUNIORS

1. Les juniors peuvent jouer la semaine jusqu'à 18 heures sur tous les terrains sans restriction.
2. En semaine après 18 heures, les week-ends et jours fériés, les juniors peuvent jouer avec un adulte sur tous les terrains sans restriction.
3. En semaine après 18 heures, les juniors peuvent jouer entre eux sur les terrains 2 et 4 sans restriction.
4. Les week-ends et jours fériés, les juniors peuvent jouer entre eux sur les terrains 2-4-7-8 sans restriction.

RESERVATION DES TERRAINS

1. Les membres s'enregistrent via Internet pour tous les terrains.
2. Une seule réservation peut être effectuée jusqu'à une semaine à l'avance.
3. La réservation d'un terrain via Internet doit être confirmée par tous les joueurs au plus tard dans l'heure ; à défaut, la réservation est annulée et l'heure redevient disponible pour tous les membres.

TEMPS D'UTILISATION DES TERRAINS

1. Simple ou double : 1 heure
2. Padel : 1h30

ENTRETIEN DES TERRAINS

1. Avant de jouer : arroser, si nécessaire (hormis Halle).
2. Après avoir joué : les joueurs doivent balayer le terrain et faire des lignes.

INVITES

1. Tout membre peut inviter un non-membre sans restriction sauf durant les périodes décrites ci-dessous aux points 4 et 5.
2. Le coût d'une invitation est de CHF 20.-
3. Les invités ne sont pas admis durant les interclubs, tournois et autres manifestations organisées au Club.
4. L'enregistrement d'un invité se fait via le système informatique en cochant la case « invité » en ayant préalablement acheté un pack (crédité son compte)
5. L'invité est soumis au même règlement que les membres.
6. Le Comité peut, à sa discrétion (cas de forte fréquentation...) et sans préavis, suspendre à tout moment la possibilité d'avoir un invité.

SENIOR PASS

1. Les titulaires d'un Senoir Pass peuvent jouer avec un membre durant la semaine jusqu'à 18 heures

PADEL

1. 4 personnes obligatoirement pour jouer dont 1 membre minimum. Le membre peut inviter 3 personnes non-membre
2. Si réservation incomplète, après 2 heures elle s'annule.
3. Tous les membres peuvent jouer Adultes et Juniors.
4. Le coût d'une invitation est de CHF 20.- par personne
5. Le temps de jeu est d'1h30

REGLEMENT DU TENNIS-CLUB DE COLLONGE-BELLERIVE

PROFESSEURS

1. Seuls les professeurs agréés par le Club peuvent enseigner au TCCB.
2. Les professeurs peuvent enseigner aux membres et aux non-membres.
3. Nombre de terrains réservés aux cours privés :
 - En semaine jusqu'à 18 heures : 3 terrains (2 extérieurs et 1 intérieur)
 - En semaine après 18 heures : 2 terrains (2 extérieurs)
 - Les week-ends (mai et juin) : 1 terrain intérieur (priorité aux interclubs)
 - Les autres week-ends : 2 terrains (en cas de pluie, 1 intérieur)

Les interclubs, compétitions et autres manifestations ont la priorité sur les cours des professeurs.

4. Terrains réservés aux cours collectifs :

Le Club peut organiser des cours collectifs pour adultes (ex. stages d'été) et juniors sur plusieurs terrains pendant la semaine et certains samedis (sauf en période de compétition).

HEURES A LOUER EN HIVER

Les heures dans la bulle et dans la halle sont destinées en priorité aux membres du TCCB. Elles sont :

1. **Louées à la saison les jours de la semaine.** (Hors période de vacances)
2. **Les heures non louées à la saison sont mises en location ponctuellement : CHF 40.- l'heure.** Un seul membre peut louer une heure avec un membre ou un non-membre.
IMPORTANT : Une heure louée à l'avance peut être annulée au plus tard 24H avant le début de la location. Passé ce délai, l'heure est facturée.

HEURES LIBRES EN HIVER

1. Les heures libres sont les heures du week-end et des périodes de vacances.
2. Seuls les membres du TCCB peuvent les réserver. Les invités ne sont pas acceptés.

COULEURS DES COURTS A L'ECRAN

1. Les courts en rouge : occupés
2. Les courts en vert : libres réservables.

IMPORTANT

1. Tout retard dans les paiements des cotisations, cours de tennis, locations des courts, invitation.... entrainera un blocage de votre compte.

MODIFICATIONS

1. Le Comité se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout instant, s'il l'estime nécessaire.